



COMMUNE DE CAMPLONG

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 2 novembre 2023

L'an deux mille vingt- trois et le jeudi deux novembre, le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de son Maire Monsieur COSTE Bernard.

NOMS	Présents	Absents	Représentés	Mandataires
ADMANT René		x		
BERLAGUET Christian	x			
COMBETTES Alain	x			
CORNET Jean-Pierre	x			
COSTE Bernard	x			
DANTE Mireille	x			
FABRE Marie-Josée	x			
PAYSAN Christophe	x			
RODHAIN Axel	x			
VERSOS Albert	x			

Monsieur le Maire effectue le comptage des Conseillers présents et constate que le quorum de 6 est atteint.

Début de la séance à 17h30

Président : COSTE Bernard

Secrétaire de séance : Monsieur CORNET Jean-Pierre est élu à l'unanimité des voix en application à l'article L2121-15 du CGCT.

1. Délibération renouvellement des membres de la Commission ISDIA : (Installation de Stockage de Déchets Inertes et Amiante) 4 Lopez La Tour/Orb

Le mandat des membres de la commission arrivant à expiration, Monsieur le Maire informe le Conseil de la nécessité de les renouveler. L'ensemble des membres du Conseil votent le renouvellement des membres sortants :

- Titulaire : COSTE Bernard
- Suppléant : CORNET Jean-Pierre

2. Délibération approbation CLECT

2.1. La Commission locale d'évaluation des charges territoriales (CLECT) définit la méthode d'évaluation des charges territoriales, propose par commune un montant de Fonds de compensation des charges territoriales. Commission de la compétence du Conseil communautaire « Grand Orb »

2.2. Pour la commune de Camplong, il a été retenu un reversement pour l'année 2023 de 10 503E.

2.3. Le Conseil approuve le rapport définitif du CLECT établi après la réunion du 18 octobre dernier.

3. Règlement Conseil Municipal

Monsieur le Maire informe qu'il est désormais obligatoire d'établir un règlement de Conseil Municipal,

Le règlement ayant été mis en pièce jointe de la convocation du jeudi 2 novembre, il demande aux membres du Conseil de se prononcer pour l'approbation du règlement établi.

Le Conseil approuve ce règlement de Conseil Municipal.

4. Restructuration du Conseil Municipal

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que l'état de santé de Monsieur ADMANT René ne lui permet plus d'assurer ses fonctions de 1^{er} adjoint.

Il précise qu'il souhaite retirer les délégations de Monsieur ADMANT René tout en le laissant Conseiller au sein de l'équipe Municipale.

Il précise également qu'il procédera à l'organisation de l'élection d'un nouvel adjoint. Monsieur CORNET Jean-Pierre, actuellement 2^{ème} adjoint, passera de ce fait 1^{er} adjoint.

Il invite les membres intéressés à se faire connaître avant le prochain Conseil fixé au 30 novembre pour la tenue de cette élection.

5. Choix des colis de Noël

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de sa volonté de renouveler les colis de Noël des anciens et qu'il est nécessaire de procéder au choix des colis qui seront offerts. Cette année il y aura 48 bénéficiaires.

Après présentation et analyse des catalogues, le Conseil choisit : *Valette* comme fournisseur et le colis « *La sacoche des gourmets* ».

6. Informations travaux parking et Espace Public

Une subvention de 26 000 € a été accordée par le Département pour financer la deuxième tranche des travaux (35 828 €).

Mr PAYSAN Christophe souhaiterait que les travaux soient terminés pour l'été prochain.

7. Assainissement

La sortie du Syndicat des 5 Vallées sera effective à compter du 31 décembre 2023, Monsieur le Maire informe le Conseil qu'à partir du 1 janvier 2024 la commune gère seule la compétence de l'assainissement et de la collecte de la taxe s'y rapportant.

La redevance assainissement est fixée à 1,30€ par m³ consommé.

La société SUEZ accepte de collecter cette Taxe d'assainissement avec la facture d'eau.

Une délibération sera nécessaire pour autoriser SUEZ à facturer cette taxe aux abonnés. La redevance assainissement sera appliquée à l'ensemble des logements raccordés à une canalisation publique, connectés ou non à la station d'Estrechoux.

Les logements en assainissement autonome, soumis à une réglementation particulière, ne seront pas concernés par cette taxe.

8. Arrêté circulation réglementant le stationnement

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil de sa volonté de mettre fin au stationnement abusif et prolongé de certains véhicules. Il est donc nécessaire de mettre en place un arrêté pour réglementer le stationnement sur l'ensemble de la commune. Cet arrêté autorisera le stationnement de tout véhicule sur les aires matérialisées ou non, pour une durée maximum de 72 heures au même endroit.

9. Organisation fête de St Barbe

L'association Seniors Jeunesse et loisirs ayant été dissoute, Monsieur Le Maire propose au Conseil de maintenir cette fête des mineurs qui est importante pour le souvenir des mineurs du village.

Il propose donc que la St Barbe soit organisée par la Mairie le samedi 9 décembre 2023 à 12h00.

Après présentation des deux devis pour le menu, le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour le traiteur « La table d'Emilie et Olivier » menu à 25€ tic par personne.

10. Questions diverses

Suite à l'épisode Cévenol du 16 septembre dernier, monsieur Roger Paysan a filmé la violence du passage de l'eau dans le ruisseau qui jouxte sa propriété, il nous l'a visionné en Mairie et nous fait part de son inquiétude.

Mr le Maire a dépêché un technicien du BRGM (*Bureau des Risques Géologiques et Minières*) qui s'est rendu sur site. Celui-ci indique que ce problème n'est pas la conséquence d'un quelconque désordre en rapport avec l'ancienne exploitation minière.

Monsieur le Maire propose de réparer le fond bétonné de ce ruisseau aux abords de la voie publique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h00.

Le Maire

Monsieur **COSTE** Bernard

Le Secrétaire de séance

Monsieur **CORNET** Jean-Pierre

